

# COMPTE-RENDU

## RÉSUMÉ de la séance du jeudi 17 mars 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mars 2022, à 20h00 s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.*

**Présents** : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Amélie BLACQUIERES, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE

**Représentés** : Jean-Charles ROGGERO, Jérôme ASSIE, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Excusés** : Néant

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Amélie BLACQUIERES

**Secrétaire de Mairie** : Sylvie PALAFFRE

### **1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 10 février 2022 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2°) Compte-rendu de la décision du Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire donne connaissance de la décision n° DEC\_2022\_001 du 8 mars 2022 prise en exécution de la délibération du Conseil municipal de la commune de Cunac n° 25/2020 du 16 juillet 2020 :

**Objet** : Clôture régie de recettes de l'occupation du domaine public.

**Monsieur le Maire de la Commune de Cunac,**

Vu la décision du Maire n°005/2020 en date du 5 août 2020, créant la régie de recettes de l'occupation du domaine public auprès de la commune de Cunac.

**DECIDE :**

**Article 1** - de clôturer la régie de recettes de l'occupation du domaine public à compter du 1er AVRIL 2022.

**Article 2** – Le Maire de la commune de Cunac et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, prend acte de la décision du Maire.

Les arrêtés de cessation de fonction de régisseur et de cessation de fonction de mandataire suppléant de la régie d'occupation du domaine public ont été pris à la date du 8 mars 2022. Monsieur SABARTHES Damien et Monsieur FERNANDEZ Pascal n'exerceront plus leur fonction à compter du 1er avril 2022.

Monsieur le Maire constate une baisse de la fréquentation du marché de plein vent et notamment une diminution du nombre d'exposants.

### 3°) Compte de Gestion 2021

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2021 présenté par monsieur le responsable du Centre de Gestion Comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le responsable du Centre de Gestion Comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

**APPROUVE** le compte de gestion établi par monsieur le responsable pour l'exercice 2021.

### 4°) Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission Finances, pour la présentation du Compte Administratif 2021.

Elle invite les Conseillers municipaux à examiner la section de fonctionnement en dépenses et en recettes :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
<b>D E P E N S E S</b>	<b>Réalisé en 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisé en 2021</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 248.81	156 990	137 382.37
CHARGES DE PERSONNEL	321 120.02	407 100	394 603.65
AT. COMPENSATION C2A( 47 038 €) Dégrèvement TF JA/ Fds péréquation/FPIC	48 608.30	51 150	47 692.30
INDEMNITES ELUS, COTISATIONS, SUBVENTIONS	134 920.36	118 110	98 248.60
INTERETS DETTE	22 276.76	19 000	17 995.68

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 592.50	800	0
DEPENSES IMPREVUES	0	20 000	0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	651 766.75	773 350	<b>695 922.60</b>
VIREMENT A LA SECTION D'INV	-	155 825.43	0
Chap.042 Opération ordre dont AMORTISSEMENTS (22 755 €)	22 658	23 500	72 755
<b>TOTAL GENERAL</b>	674 424.75	992 475.43	<b>768 677.60</b>

<b>R E C E T T E S</b>	<b>Réalisé en 2020</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>Réalisé en 2021</b>
ATTENUATION DE CHARGES	5 128.87	3 000	1 654.60
CANTINE-GARDERIE-MISE A DISPO.C2A	35 799.04	71 000	78 850.71
TAXES FISCALES – DROITS DE MUTATION	455 882.93	476 936	494 233.33
DOTATIONS DE L'ETAT	167 514.67	181 926	183 520.56
LOYERS – LOCATIONS SALLES	18 752.97	22 060	23 723.27
INTERETS DETTE RECUPERABLE	6 948.88	5 614	5 613.80
PRODUIT DE CESSION	0	40 000	50 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 112	323	2 062.02
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	694 139.36	760 859	<b>839 658.29</b>
EXCED. DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	191 616.43	191 616.36
<b>TOTAL GENERAL</b>	694 139.36	992 475 .43	<b>1 031 274.72</b>

Elle passe à l'examen des dépenses d'investissement :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Reports</b>
Cpte 16 Remboursement capital emprunts	87 600	87 298.87	-
Cpte 165 Restitution dépôt/cautionnement	450	433.45	0
Cpte 2051 Concession + logiciel ALSH	2 500	155	0

Cpte 21312 <b>Travaux école</b>	8753.52	1 381.06 Zinguerie	5 160 Mur
Cpte 21316 <b>Colombarium</b>	4 180	4 180	-
Cpte 2158 <b>Tondeuse</b>	8 440	1 080	-
Cpte 2188 <b>Vidéophone école</b> 6 896.32 € <b>Banderole marché</b> 240 € <b>Tableaux</b> 314.88 € <b>Plexis glass</b> 348.19 €	7 136.82	7 799.89	-
Cpte 2002 <b>Restructuration Mairie</b>	16 698.24	16 197.70	-
Cpte 2003 <b>Sanitaires école maternelle</b>	14 084.28	16 469.83	-
Cpte 2001 <b>Toiture salle spectacle</b>	17 280	17 280	-
Cpte 1701 <b>Acquisitions foncières</b>	300 000	0	55 124
Cpte 020 <b>Dépenses imprévues</b>	22 000	0	0
<b>Total général</b>	<b>489 122.86</b>	<b>152 275.80</b>	<b>60 284</b>

Elle poursuit avec l'examen des recettes d'investissement :

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Reports</b>
Art 10222 <b>Fonds de Compensation TVA</b>	4 000	4 381	0
Art 10226 <b>Taxe aménagement</b>	38 000	33 976.14	0
Art. 276351 <b>Dette récupérable (C2A)</b>	32 030	32 030	0
Chap.040 <b>Produit de cession</b>	40 000	0	0
Art.1321 <b>Remboursement plexis bureau élections</b>	-	300	0

Art.1323 <b>Subventions Conseil Départemental (FDT)</b>		3 196.08	0
Mairie		1 045.00	0
Colombarium		575.31	0
Visio alarme école			2 606.30
Accès toilettes école maternelle			4 575
Toiture salle			
Art.1341 <b>Subventions Etat (DETR)</b>			
Mairie	3 996	3 996	0
Visio alarme école	2 873	2 873	0
Accessibilité toilettes école maternelle		5 212	0
Toiture salle spectacle		4 575	0
Art. 165 <b>Chèque caution logement</b>			
	450	451.86	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			
	<b>121 349</b>	<b>92 611.39</b>	<b>7 181.30</b>
Art.192 Op. D'ordre Plus-value vente terrain		31 025.29	0
Art.2111 Op. d'ordre Cession terrain Lavergne		18 974.71	0
Art. 28 Op. D'ordre Amortissements	23 500	22 755.00	0
Virement de la section de fonctionnement	155 825.43	-	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>			
	179 325.43	72 755	0
<i>Solde d'exécution reporté</i>	364 445.27	-	
<b>Total général</b>	<b>665 119.70</b>	<b>165 366.39</b>	

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je soumetts à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2021.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		768 677,60€	768 677,60€
RECETTES	191 616,43 €	839 658,29€	1 031 274,72€
Solde	<b>191 616,43€</b>	<b>70 980,69€</b>	<b>262 597,12€</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		152 275.80€	152 275,80€
RECETTES	364 445,27€	165 366.39€	529 811,66€
Solde	<b>364 445,27€</b>	<b>13 090,59€</b>	<b>377 535,86€</b>

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 768 677,60€

Recettes : 1 031 274,72 € (dont 191 616,43 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 262 597,12 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 152 275,80 €

Recettes : 529 811,66 € (dont 364 445,27 € d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : 377 535,86 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 60 284,00 €

Recettes : 7 181,30 €

Solde des restes à réaliser : - 53 102,70 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	768 677,60€	1 031 274,72€
Investissement	152 275.80€	529 811,66€
<b>TOTAL de l'EXERCICE 2021</b>	<b>920 953,40€</b>	<b>1 561 086,38€</b>
Restes à réaliser	60 284,00€	7 181,30€
<b>TOTAL</b>	<b>981 237,40 €</b>	<b>1 568 267,68€</b>

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Marc Venzal, Maire de la commune de Cunac, conformément à la loi, quitte la séance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 Voix Pour et 4 Abstentions :**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**APPROUVE** le compte administratif 2021.

**APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2021.

**AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2022 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 60 284,00 €

Recettes : 7 181,30 €

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

## **5°) Subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux du courrier reçu de l'Association des Maires de France et la Protection Civile qui appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne soumise à l'épreuve de la guerre.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des Maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

L'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours et également de fournir un appui logistique aux communes.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par le Président de l'Association "Servir Sans Frontières" pour organiser à Cunac une collecte en soutien aux Ukrainiens. Les dons pourront être déposés à la Mairie de Cunac le samedi 19 mars de 9h à 12h et du lundi 21 au mercredi 23 mars de 17h à 19h.

Les enfants de l'école de Cunac sous la responsabilité de la Directrice, Madame IRISSOU, se joindront à cette démarche de solidarité en participant à leur niveau à cette collecte.

L'Association "Servir Sans Frontières" redistribuera les dons à des associations non gouvernementales dans les pays frontaliers accueillant les réfugiés.

De plus, Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux d'octroyer une subvention exceptionnelle de mille Euros (1 000 euros) pour contribuer à l'appel à la générosité publique de l'AMF et la Protection Civile par virement sur le compte :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de mille €uros (1 000 €), comme précisé ci-dessus, pour soutenir la population ukrainienne.

## **6°) Contrat de maintenance des équipements de chauffage des bâtiments communaux**

Les établissements recevant du public (E.R.P.) sont soumis à une réglementation contre les risques d'incendie et de panique.

Selon l'article R 123.2 du Code de la construction et de l'habitation :

"Constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel".

Par décision du maire, en date du 20/09/2017, l'entretien de la climatisation des bâtiments avait été confié à la SARL VILLENEUVE, 14 chemin de Lendrevie à SAINT JUERY pour une durée d'un an, à renouveler par tacite reconduction, à raison de 801 € TTC par an.

En 2020, les frais d'entretien annuel de chaufferie et climatisation se sont élevés à 1 348 €.

Une consultation auprès de deux techniciens compétents a été lancée portant sur les installations de chauffage et équipement de gaz, détaillée ci-dessous :

- État d'entretien et de maintenance des installations et appareils,
- Conditions de ventilation des locaux contenant des appareils d'utilisation,
- Conditions d'évacuation des produits de la combustion,
- Signalisation des dispositifs de sécurité,
- Fonctionnement des organes de coupure et des dispositifs asservissant l'alimentation et/ou combustible en système de sécurité,
- Réglage des détendeurs de gaz
- Etanchéité des canalisations d'alimentation en combustible liquide ou gazeux et, en plus, fluide frigorigène.

Les bâtiments concernés sont :

- Espace associatif et salle de sports,
- Ecole primaire,
- Deux salles de réunion, place du mail et logements sociaux,
- Local commercial (Restaurant),
- Eglise.
- Mairie,
- Salle de spectacles.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la SARL VILLENEUVE, actuel prestataire, n'a pas remis d'offre.

Il présente au Conseil Municipal l'unique devis présenté pour les installations de chauffage et équipements gaz :

- GMS (Gaz Maintenance Service), 116 rue des Pavillons 81000 ALBI :  
1 600 € HT soit 1 920 € TTC.



Considérant cette proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 Voix Pour et 4 Abstentions :

- RETIENT l'entreprise GMS (Gaz Maintenance Service) pour assurer la maintenance des installations de chauffage et équipements gaz,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien pour une période de 3 ans.

## **7°) Réfection du terrain de tennis**

Monsieur Claude PAGES, Rapporteur :

Il informe le Conseil Municipal que le terrain de tennis situé dans le village a été construit en 1982 et les traçages de lignes rénovés en 1998.

Ce terrain présente des fissures et les peintures sont décolorées.

Il propose une remise en état de ce terrain par l'application d'une résine primaire d'accroche dans les fissures et repeindre toute la surface.

Il présente deux devis :

- SPTM d'un montant de 4 168 € HT, 5 001.60 € TTC
- SOL SPORTIF d'un montant de 3 600 € HT, 4 320 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT la proposition de SOL SPORTIF (3 600 € HT, 4 320 € TTC)
- CHARGE monsieur le Maire de signer le devis
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2022.

## **8°) Amortissement fonds de concours équipement versé à la Commune d'Arthès**

La commune de Cunac a versé en 2021 à la commune d'Arthès un fonds de concours d'un montant de 155 euros pour l'achat de matériel psychométrique utilisé par la psychologue scolaire pour les élèves de classes maternelles.

La commune d'Arthès est dépositaire de ce matériel psychométrique utilisé dans différentes communes ou elle intervient.

La nomenclature M14 impose l'amortissement des subventions d'équipements versées sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, mais la collectivité a la possibilité de choisir une durée plus courte.

Il est proposé d'amortir ce fonds de concours sur un an en 2022

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2321-1 du code général des collectivités territoriales

- Compte tenu du versement en 2021 d'un fonds de concours équipement pour un montant de 155 euros à la commune d'Arthès,

**APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'amortir le fonds de concours (subvention d'équipement) versé à la commune d'Arthès d'un montant de 155 € sur un an en 2022.

## **9°) Questions diverses**

### **9-1 Monsieur le Maire donne quelques informations.**

- Trail des Forgerons à Saint-Juéry organisé par "Lo Capiat" le dimanche 20 mars 2022.

La Préfecture a communiqué pour l'avis de passage sur un tronçon de notre commune, notamment dans le secteur de "Cabrillac".

- Trail du P'tit Cunac organisé par l'Association des Parents d'Elèves de Cunac (APE) le dimanche 27 mars 2022.

- Cérémonie du 19 mars pour la journée nationale du souvenir et du recueillement de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc :

Elle aura lieu le samedi 19 mars 2022 à 17h30 au Monument aux morts en entente avec le Président de la FNACA.

- Recensement de la Population 2022 :

On retiendra 730 logements d'habitation (716 adresses d'habitation + 4 adresses sans logement (exemple pour la micro-crèche de Cunac et/ou entreprise) + 5 logements occasionnels + 5 résidences secondaires) et 1 606 Bulletins Individuels (à ce chiffre, viendront s'ajouter les populations dites comptées à part ; les étudiants, les personnes logeant ailleurs en semaine pour leurs activités ...). L'Insee nous communiquera les résultats de toutes ces opérations notamment la prise en compte de l'internat de l'URMA implantée sur notre Commune (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat).

Au 1er janvier 2022, l'Insee a communiqué la population légale de CUNAC :

Population municipale : .....1 607

Population comptée à part : .....62

Population totale : .....1 669.

- Planning des permanences pour la tenue du bureau de votes pour l'élection présidentielle (1er tour, le 10 avril 2022) :

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à communiquer les horaires de présence par période de deux heures de 8h à 19h.

### **9-2 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude PAGES, Commission des travaux**

- Aménagement Place de l'Eglise :

Les travaux effectués par l'entreprise COLAS suivent leur cours.

- Cheminement doux, Route d'Albi :

Les travaux suivis par Monsieur SCHAFFNER de la C2A sont bien avancés. La signalétique doit être mise en place avant l'ouverture officielle au public.

### **9-3 Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Edith NESPOULOUS, Commission Education, Enfance, Ecole et Accueil intergénérationnel**

- Projet Educatif de Territoire :

Les Associations : APE, LCC, Foyer de Cunac (FLEP), Société de Chasse Cunac-Cambon, AIDES (Foot), SJAO XV et BCCL, et Madame la Directrice de l'école de Cunac, en présence d'une personne de la CAF et de la responsable du service Jeunesse de Cunac, ont été invitées, le mardi 15 mars à 17 heures à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à une rencontre portant sur le Projet Educatif de Territoire que la municipalité souhaite engager et mettre en œuvre en septembre 2022.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS informe qu'en fonction des accueils, la municipalité peut obtenir des subventions versées par la CAF.

- Effectif prévisionnel à la prochaine rentrée scolaire : 135 élèves.

#### **9-4 Autre intervention**

Monsieur Jean-Luc GILLET fait part que la Commission de contrôle des listes électorales se tiendra demain, vendredi 18 mars 2022 à 14 heures à la Mairie.

#### **9-5 Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission Finances, Ressources Humaines, Administration et Intercommunalité**

BILAN ALSH

Rapporteur : Josiane GINESTET

Comme promis, l'an passé à la même époque et puisque le compte administratif a été établi, voici la présentation du bilan de l'ALSH 2021.

En un premier temps, le bilan moral car les chiffres ne font pas tout ; il est important aussi d'évaluer le service rendu aux familles.

Plusieurs points d'analyse vous sont présentés :

##### **Le bâtiment**

Je précise que ce bâtiment qui était mis à disposition des Francas est évalué à un montant annuel de 20 072.87 €.

Il y a, désormais, une optimisation du bâtiment. Celui-ci a ouvert ses portes 48 semaines dans l'année, mercredi et vacances comprises. La structure a fermé 3 semaines, au mois d'août, du fait que nous n'avons pas assez de personnel pour créer un turn-over et une semaine durant les vacances de Noël.

##### **Des améliorations à prévoir pour l'avenir :**

On a constaté, durant l'été, période ou précédemment il n'était pas utilisé, qu'il y fait très chaud du fait que toutes les salles d'animation sont exposées plein sud. Ce ne sont pas les quelques toiles triangulaires achetées qui vont apporter de la fraîcheur. Peut-être, faudra-t-il envisager de construire une avancée, un préau de ce côté-là. A voir

##### **LE PERSONNEL**

Celui-ci est composé d'une directrice, et de deux adjoints ; ces 3 personnes sont toutes qualifiées et diplômées ou en cours de validation. Les 3 animateurs sont des agents ayant de l'expérience

dans le métier et en particulier la directrice qui est formatrice reconnue au niveau du département dans un centre de formation.

Tout au long de l'année, nous avons accueilli des stagiaires qui préparent leur diplôme d'animateur, ils ont été un précieux renfort.

Côté technique, nous avons modifié, à sa demande, l'emploi du temps d'un agent communal qui à ce jour est ravie du fait qu'on lui ait regroupé ses heures.

### **Des améliorations à prévoir pour l'avenir :**

Les 3 embauches réalisées vont apporter 90 heures de présence au lieu de 34, précédemment.

Les formations dont elles vont bénéficier amèneront un plus.

## **LES ACTIVITES**

Le jeu y tient une place importante ; En effet, le jeu permet à l'enfant l'accession à de nouveaux savoirs, à une meilleure connaissance de soi et des autres.

Pour les animateurs, c'est un outil pédagogique, le jeu est réfléchi, anticipé. Il intègre une cohérence pédagogique qui va diriger l'enfant vers le développement de ses compétences physiques, artistiques, intellectuelles, la socialisation, la citoyenneté.

Notre équipe propose un calendrier d'animations par trimestre ;

Ce calendrier est apprécié des parents, tant par le fait, de savoir ce que les enfants vont faire mais aussi, il leur permet de choisir et de programmer les jours où l'enfant viendra.

Nous avons noté une grande variété et une qualité dans les activités proposées.

### **Des améliorations à prévoir pour l'avenir :**

Un petit peu plus de crédits budgétaires car en 2021, par mesure de prudence, nous avons fixé un budget très resserré. Malgré cela, l'équipe des animateurs a su intéresser et fidéliser les enfants.

## **LA FREQUENTATION**

Notre analyse porte sur les mercredis et les jours de vacances scolaires,

Au départ, chaque **mercredi** du mois de janvier 2021, l'ALSH a accueilli 10 enfants

A partir de février et jusqu'en mars, l'effectif oscillait entre 14 et 16

En avril identiquement et de façon régulière

A compter de mai, l'effectif augmente et passe à 18,19,22,24 ;

A la rentrée en septembre, on repart sur un effectif de 16 ;

De la mi-novembre à fin décembre, l'effectif se stabilise entre 20 et 25 enfants.

La moyenne annuelle est de 17 enfants ; je vous rappelle que nos prévisions étaient estimées à 10.

### Concernant la fréquentation lors des vacances scolaires

Il nous a paru intéressant de comparer la fréquentation d'enfants de l'année 2021 à l'année 2019 lorsqu'il y avait partenariat avec les Francas. J'ai choisi 2019 car l'année 2020 a été incomplète pour cause de la COVID.

Je précise que les chiffres annoncés sont issus du rapport d'activités des Francas de 2019.

	LES FRANCAS 2019 (école : 122 élèves)			ALSH CUNAC 2021 (école : 126 élèves)		
	Nbre de jours	Nbre prestations	Moyenne/jour	Nbre de jours	Nbre prestations	Moyenne/jour
<b>PETITES VACANCES</b>						
Février	10	29	3	10	116	12
Avril	8	30	3	0	0	0
Octobre	9	30	3	9	130	14
Décembre	9	16	2	4	52	13
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>105</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>298</b>	<b>13</b>

### GRANDES VACANCES

	Jours	Enfants	
Juillet	20	39	2
Août	18	29	2
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>68</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>74</b>	<b>173</b>	

Jours	Enfants	Moyenne/jour
17	228	13
7	42	6
<b>24</b>	<b>270</b>	<b>11</b>
<b>52</b>	<b>582</b>	

Moyenne annuelle

2 prestations/jour

12 prestations/jour

Je vous rappelle là aussi que nos estimations étaient de 10

### Des améliorations à prévoir pour l'avenir :

Accueillir plus d'enfants.

Dernier élément pour achever ce bilan : **LES EQUIPEMENTS**

Nous n'avons effectué aucun équipement important. Les seules dépenses ont été l'acquisition de la vidéo surveillance et le logiciel ENEOS.

## ENEOS

Je vous rappelle, qu'en septembre dernier, nous nous sommes équipés de ce logiciel. C'est un logiciel partagé par les Parents/Service jeunesse/Mairie.

C'est un bienfait pour les parents : ils peuvent désormais réserver par internet les jours qui les intéressent, ils disposent d'un historique dans leur espace personnel et aussi peuvent payer par Internet.

C'est un bienfait pour le secrétariat de mairie : cet outil de réservation des parents, validé par le service Jeunesse après avoir constaté la présence de l'enfant, bascule ces données en facturation. Au secrétariat de mairie, c'est du temps de gagné et des erreurs évitées.

De plus, on peut grâce à ce logiciel lancer des statistiques très variées, l'âge des enfants qui s'inscrivent, les jours d'activités préférés, si l'enfant mange à la cantine ou s'il ne vient que le matin ou l'après-midi.

Ces statistiques sont une base de travail pour nous, elles nous permettront de nous améliorer.

### Des améliorations à prévoir pour l'avenir :

Le PEDT, Projet Educatif Territorial actuellement en cours d'élaboration nous permettra d'obtenir des financements pour l'acquisition d'équipements divers. A COMPLETER EN CITANT LES ORGANISMES QUI TRAVAILLENT AVEC NOUS ;

## LE BILAN FINANCIER

RECETTES		DEPENSES	
CAF	26 552,26 €	Pris de personnel	88 888,00 €
Fonction	26 388,26 €	Repart rattachés et vacataires	3 451,10 €
		Pris d'élèves	2 965,37 €
TOTAL	52 940,52 €		95 294,47 €
A CHARGES COMMUNALES 32 280,95 €			
LES FRANCAIS 2019			
Subvention	42 219,57 €	Personnel	75 338,00 €
Pris de personnel	42 219,57 €	Pris d'élèves	47 883,00 €
Pris d'élèves	4 219,57 €	Pris d'élèves	2 965,37 €
A CHARGES COMMUNALES 32 280,95 €		TOTAL 126 186,37 €	

### Les conclusions

*Le bilan financier entre la gestion gérée par la mairie et la subvention versée aux Francas (chiffres de 2019) fait apparaître une économie de 55 409 € dans le budget communal Cette économie n'est pas négligeable, elle va nous permettre de faire évoluer le service Jeunesse. A ce jour, après cette première année de fonctionnement de ce service public, nous pouvons être satisfaits de ce résultat, il faudra tout de même faire mieux. Restons tout de même prudents, et ne relâchons pas nos efforts, ils profitent aux familles de Cunac.*

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Marc VENZAL

La secrétaire de séance,  
Amélie BLACQUIERES